Association LA NICHE Studio

Association Loi 1901 – N° SIRET 924329519

RAPPORT FINANCIER A LA CLÔTURE DU 31 DECEMBRE 2024

Scanné avec CamScanner

studiolaniche@gmail.com | @ laniche.studio

Trésorier : M. STAUFFERT Simon
150 rue Georges Maeder
38170 SEYSSINET-PARISET
France

NOTE DU BUREAU

Mesdames, Messieurs, adhérents et amis de l'association LA NICHE Studio,

Les dirigeants de LA NICHE Studio vous présentent ses comptes pour l'exercice 2024, conformément aux dispositions de l'article 19 de nos statuts.

LA NICHE Studio a clôturé le 31 décembre 2024 les comptes de son exercice comptable.

La durée de cet exercice a été de 12 mois.

Les opérations comptables ont été saisies par M. BOYMOND et les dirigeants de l'association, tout particulièrement le trésorier, M. STAUFFERT, ont validé les comptes qui vous sont présentés.

Le rapport financier évoque successivement :

- Les résultats de la gestion de l'exercice 2024,
- La situation patrimoniale de LA NICHE Studio au 31 décembre 2024,
- La proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2024.

A la suite de cet exposé, nous soumettrons à votre vote les résolutions habituelles relatives à l'approbation des comptes, au quitus de gestion et à l'affectation du résultat.

Nous vous rappelons également que conformément aux dispositions statutaires, les comptes ont été tenus à la disposition des membres au siège pendant les 15 jours précédant notre assemblée et qu'ils peuvent être librement consultés au siège par les membres de l'association, sur rendez-vous.

Le Président	Le Vice-Président	Le Trésorier
Martin BOYMOND	Edrik COMMUNAL	Simon STAUFFERT

Scanné avec CamScanner

studiolaniche@gmail.com | @ laniche.studio

Préambule

Cette année 2024 a été charnière pour La Niche. Nous avons appris, expérimenté, développé notre expertise dans le monde de l'audiovisuel. Nous avons amélioré nos techniques, en construisant le chemin de fer de pré et post-production nécessaire pour mener ces projets à bien. Ainsi, en l'espace de quelques mois, nous avons ajouté à notre catalogue 3 fictions : MAI PEN RAI, OPIUM et UN MENAGE.

Nous avons accompli cela grâce à la puissance du collectif, grâce à la dédication et aux efforts de nos adhérent.es. Ingénieur.es, acteur.ices, réalisateur.ices, vous qui avez investi des centaines d'heures de travail pour mener ces projets à bien, nous vous remercions du fond du cœur.

De même, nous avons rencontré un écosystème à l'écoute de nos besoins et de nos ambitions. Nous avons tissé avec le réseau de l'audiovisuel grenoblois des liens étroits. Nous avons rencontré des artistes, des associations, des partenaires avec qui nous collaborons et continuerons de collaborer en 2025.

Plus que jamais, il nous semble clair que :

Notre art est avant tout le résultat de la collaboration

et de l'entraide des membres de notre association.

2024 a également été charnière pour le développement de la vie associative de notre association.

Un flux régulier de dons de notre public (4 000 € au total sur la période), que nous tenons à remercier tout particulièrement, a contribué à ce que notre jeune association vive et propose autant de projets à ses adhérents.

Avec 12 adhérents à ce jour, notre association a grandi à un rythme stable en 2024. Bien que nous nous concentrerons en particulier en 2025 sur le recrutement de profils de techniciens (ingénieurs son et lumières), nous demeurerons toujours à la recherche de nouveaux adhérents, notre association étant ouverte à l'ensemble de la population.

Notre association a pour projet, en 2025, de professionnaliser l'activité de ses adhérents. Nous souhaitons que les membres de l'association puissent être rémunérés justement en fonction de leur intervention sur la production de nos œuvres.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport financier, et la bienvenue à La Niche !

Martin BOYMOND

Président

Scanné avec CamScanner

studioiancheu@gmail.com | @ laniche studio

I- BILAN

ACTIF	31/12/2024 BRUT	Amort. Et depr.	NET	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	**2 865,03**	**1 282,79**	**1 582,24**	**0,00**
2081000 Immobilisations incorporelles	*2 700,59*	*1 282,79*	*1 417,80*	*0,00*
2321000 Immobilisations incorporelles en cours	*164,44*	*0,00*	*164,44*	*0,00*
Immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Valeurs mobilières de placement			**1 719,90**	**130,41**
Disponibilités			*1 619,90*	*130,41*
5121000 BANQUE - QONTO			*100,00*	*0,00*
5300000 Caisse - espèces				
TOTAL ACTIF	**2 865,03**	**1 282,79**	**3 302,14**	**130,41**

PASSIF ET FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise	**130,41**	**0,00**
1010000 Fonds propres	*130,41*	*0,00*
Excédent de l'exercice	**3 163,26**	**130,41**
Dettes financières		
Dettes d'exploitation	**8,47**	**0,00**
4011000 Fournisseurs	*8,47*	*0,00*
Dettes diverses		
Provisions pour risques et charges		
TOTAL PASSIF	**3 302,14**	**130,41**

Scanné avec CamScanner

studiolaniche@gmail.com | laniche.studio

II- COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2024	31/12/2023
I - PRODUITS D'EXPLOITATION (€)		
Cotisations	**3 996,24**	**0,00**
Donations	*1 750,00*	*300,00*
7541000 DONS MANUELS	*2 246,24*	*0,00*
7542000 DONS AUTO	**174,77**	**0,00**
Vente de biens et services	*174,77*	*0,00*
7011000 Vente de produits finis		
Ventes de prestations de service	**2 865,03**	**0,00**
Production immobilisée	*2 865,03*	*0,00*
7211000 Production immobilisée incorporelle		
Subventions d'exploitation		
Autres produits		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
TOTAL I - PRODUITS D'EXPLOITATION	**7 036,04**	**300,00**

II - CHARGES D'EXPLOITATION (€)		
Achats de marchandises		
Achats de matières et autres approvisionnements	**2 559,65**	**169,59**
Autres achats et charges externes	*220,01*	*0,00*
6041000 Prestations de service	*138,00*	*0,00*
6051000 Achat de matériel	*457,13*	*0,00*
6068000 Autres matières et fournitures	*291,84*	*0,00*
6101000 Services extérieurs	*518,37*	*0,00*
6135000 Locations	*77,10*	*0,00*
6161000 Assurances	*194,58*	*0,00*
6231000 Publicités, annonces	*94,27*	*48,00*
6256000 Missions	*286,38*	*0,00*
6257000 Réceptions	*9,60*	*0,00*
6261000 Frais postaux et de télécommunications	*129,60*	*121,59*
6270000 FRAIS BANCAIRES	*134,29*	*0,00*
6511000 Redevances pour licences et valeurs similaires	*8,48*	*0,00*
6516000 Droits d'auteurs et de reproduction		
Aides financières	**30,34**	**0,00**
Impôts, taxes et versements assimilés	*30,34*	*0,00*
6318100 Taxe de vision		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotation aux amortissements et dépréciations	**1 282,79**	**0,00**
6811000 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	*1 282,79*	*0,00*
Dotation aux provisions		
Reports en fonds dédiés		

Scanné avec CamScanner

studiolaniche@gmail.com | laniche.studio

Autres charges		
TOTAL II - CHARGES D'EXPLOITATION	3 872,78	169,59
TOTAL I-II - RESULTAT D'EXPLOITATION	3 163,26	130,41

III - RESULTAT FINANCIER (€)		
Produits financiers	0,00	0,00
Charges financières	0,00	0,00
TOTAL I-II-III - RESULTAT FINANCIER	3 163,26	130,41

IV - RESULTAT EXCEPTIONNEL (€)		
Produits exceptionnels	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00
TOTAL I-II-III-IV - RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 163,26	130,41

Scanné avec CamScanner

studiolaniche@gmail.com | laniche.studio

III- Annexe aux comptes annuels

L'Association LA NICHE Studio est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 dans leur rédaction applicable au 1er avril 2004.

L'Association n'est assujettie ni à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ni à l'impôt sur les sociétés.

L'objet social de l'Association LA NICHE Studio, tel qu'il est défini dans ses statuts, consiste à :

- Créer, produire et distribuer des œuvres audiovisuelles ;
- Fédérer et promouvoir l'activité artistique de ses membres ;
- Participer à des événements et manifestations artistiques et culturelles ;
- Organiser des événements et manifestations artistiques et culturelles ;
- Répondre à des appels d'offres et à des concours artistiques.

III.1- Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2024 a été marqué par plusieurs évènements majeurs :

- L'acquisition de la production de MAI PEN RAI auprès de M. Martin BOYMOND le 01/06/2024. M. Martin BOYMOND a cédé 95% de ses droits à LA NICHE Studio sans contrepartie financière.

- L'achèvement de deux projets majeurs, MAI PEN RAI et OPIUM, le 12 octobre 2024, aux coûts respectifs de 1 720,49 € et 980,10 €. Ces deux projets sont amortis à hauteur de 55% au 31/12/2024.

- La collecte de 2 241,02 € au cours de la Soirée d'Avant-Première des court-métrages MAI PEN RAI et OPIUM.

- La démission du trésorier de l'association, M. Guilhem GORGET, le 20/11/2024. Il a été remplacé par M. Simon STAUFFERT, élu par l'Assemblée Générale de l'Association le 07/12/2024.

- L'entrée en négociation pour un partenariat entre LA NICHE Studio et SDLV Records pour la co-production de GUM (tournage prévu en 2024) au 10/12/2024.

Scanné avec CamScanner

studiolaniche@gmail.com | @ laniche studio

III.2- Contributions et charges des contributions en nature

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (€)	31/12/2024	31/12/2023
Dons en nature		
Prestations en nature	0,00	0,00
Bénévolat	500,00	0,00
TOTAL	77 875,00	25 000,00
	78 375,00	25 000,00

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (€)		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		
	0,00	0,00

III.3- Principes, règles et méthodes comptables

1) Principes généraux

L'Association clôture ses comptes annuels au 31 décembre de chaque année, ce qui correspond au rythme de son activité.

Les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables du Plan Comptable Général français. Les principes comptables édictés par le code de commerce ont été appliqués :

- l'image fidèle (prudence, régularité, sincérité),
- le principe de continuité,
- le principe de la permanence des méthodes,
- le principe d'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2) Immobilisation des films

Les films produits ou acquis sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles, conformément au cadre comptable applicable. Leur coût inclut les dépenses directement attribuables à leur production ou acquisition, telles que les coûts de développement, les droits d'auteur, et les frais de postproduction.

La production immobilisée correspond aux coûts de production des œuvres audiovisuelles ou cinématographiques capitalisés en tant qu'immobilisations incorporelles, conformément aux normes comptables applicables.

Les coûts éligibles à l'immobilisation incluent :

Scanné avec CamScanner

- Les dépenses directement attribuables à la création ou à l'acquisition de l'œuvre, telles que les coûts de développement, les frais de production, les droits artistiques et techniques, ainsi que les coûts de postproduction.
- Les coûts indirects, lorsqu'ils sont spécifiquement rattachables à la production.

Une fois immobilisés, ces coûts sont amortis selon la méthode linéaire. Chaque œuvre fait l'objet d'un suivi spécifique pour évaluer les recettes futures attendues. En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé afin d'ajuster la valeur comptable des productions immobilisées.

La méthode d'amortissement appliquée est basée sur la consommation des avantages économiques attendus. Les films sont amortis selon une méthode linéaire sur une période correspondant à leur durée de vie estimée, conformément au BOI du 12/09/2012, article III-A et B. Les coefficients de dépréciation utilisés pour compléter l'amortissement pratiqué à hauteur des recettes nettes sont les suivants :

Période	Taux mensuel
Premier mois	30%
Deuxième mois	25%
Troisième mois	20%
Quatrième mois	15%
Cinquième mois	2%
Sixième mois et au-delà	1%

3) Reconnaissance des revenus liés aux productions audiovisuelles ou cinématographiques

Les revenus provenant des productions audiovisuelles et cinématographiques sont comptabilisés comme suit :

- Ventes de droits d'exploitation

Les revenus liés à la vente de droits d'exploitation (cinéma, télévision, vidéo à la demande, etc.) sont reconnus à la date où les droits sont transférés à l'acquéreur, lorsque :

- Un contrat exécutoire a été signé,
- Les conditions liées à la livraison de l'œuvre sont remplies (par exemple, mise à disposition des supports),
- Le montant des revenus peut être mesuré de manière fiable,
- Et il est probable que les avantages économiques afférents seront perçus.

- Recettes d'exploitation directe

Les recettes issues de l'exploitation directe (exploitation en salle, ventes de DVD, plateformes de streaming, etc.) sont comptabilisées :

- Pour l'exploitation en salle : Au fur et à mesure de la communication des recettes par les exploitants.
- Pour les plateformes de streaming : En fonction des relevés transmis par les distributeurs ou les plateformes, qui peuvent être basés sur le nombre de vues ou les abonnements.

- Subventions et financements publics

Les subventions reçues pour la production de films ou d'œuvres audiovisuelles sont comptabilisées en tant que produits d'exploitation dès qu'il est raisonnablement certain qu'elles seront perçues et que les conditions associées ont été remplies.

Scanné avec CamScanner

- Contrats à exécution échelonnée (coproductions ou préventes)

Pour les contrats de coproduction ou de prévente de droits (télévision, streaming, etc.), les revenus sont reconnus en fonction de l'avancement du projet, selon la méthode des coûts engagés (méthode d'avancement) ou à la livraison finale de l'œuvre, selon les clauses contractuelles.

- Revenus basés sur la performance

Lorsque les revenus dépendent de la performance (par exemple, un pourcentage des recettes générées par l'exploitation d'un film), ils sont comptabilisés au fur et à mesure de la réception des informations fiables sur les recettes réalisées.

III.4- Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

Fait à Grenoble, le 31 décembre 2024

Le Président	Le Vice-Président	Le Trésorier
Martin BOYMOND	Edrik COMMUNAL	Simon STAUFFERT

Scanné avec CamScanner